



## Compte rendu Conseil Municipal 15 décembre 2011

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil onze, le quinze décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2011

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Pascale Buronfosse-Bjai, Sylvia Pain, Virginie Vincendeau, Béatrice Gomit, Christine Trichet, Alain Bouvet, Joël Deschamps, David Loutreuil, Yvan Bailly.

Absents représentés : Robert Portier par Joël Deschamps, Paul Couzard par Michel Rougier.

Absents non représentés : Emmanuel Mandon et Christine Guézou.

Secrétaire de séance : David Loutreuil

Monsieur le Maire propose deux modifications de l'ordre du jour en rajoutant une DM pour le camping, à la demande de la Trésorerie, puis en supprimant la délibération prévue pour soutenir un projet humanitaire ; le porteur de projet reportant cette opération à une date ultérieure. Le nouvel ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2011,
- 2011 – 01/12 – Restructuration des équipements publics – demandes de subventions,
- 2011 – 02/12 – Ouverture du bureau de Poste – avis de la commune,
- 2011 – 03/12 – Etude de submersion marine en vue de l'élaboration du PPRL Nord du Département - avis de la commune,
- 2011 – 04/12 – Camping municipal – contrat de gestion 2012,
- 2011 – 05/12 – Mission de Maîtrise d'ouvrage liée pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique du projet d'aménagement du Centre Bourg,
- 2011 – 06/12 – Refonte du tableau de classement des voies communales,
- 2011 – 07/12 – Vente de matériel appartenant à la commune,
- 2011 – 08/12 – Entretien des espaces verts communaux – année 2012,
- 2011 – 09/12 – Adhésion à la Société Publique locale Funéraire dénommée « Pompes Funèbres des Communes Associées – AUNIS » (P.F.C.A. - AUNIS),
- 2011 – 10/12 – Création d'un poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe,
- 2011 – 11/12 – Tarif de location du matériel,
- 2011 – 12/12 – Décision modificative n°2 - Budget de la commune,
- 2011 – 13/12 – Décision modificative n°2 - Budget du camping municipal,
- 2011 – 14/12 – SDEER – travaux neufs d'éclairage public – année 2011,
- 2011 – 15/12 – Rapport annuel 2010 du Syndicat Nord de La Rochelle,
- 2011 – 16/12 – Rapport annuel 2010 du service assainissement de la CDA,
- 2011 – 17/12 – Motion de soutien à SOS Médecins La Rochelle – Ré,

- 2011 – 18/12 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.  
Le nouvel ordre du jour est adopté, comme l'ensemble des délibérations, à 17 voix.

### **2011 – 01/12 – Restructuration des équipements publics – demandes de subventions**

Rapporteur : Béatrice Vinet

Vu la mission d'assistance en maîtrise d'ouvrage confiée en 2010 à la SEMDAS,  
Vu la mission de maîtrise d'ouvrage confiée en 2011 à la SEMDAS,  
Considérant que la commune d'Esnandes doit déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, du Conseil Général, de la Préfecture de la Charente-Maritime et du Conseil Régional,

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration des équipements publics tant en terme de calendrier de travaux que de dépenses d'investissements.

Ce projet de restructuration de l'ensemble des équipements publics (réalisé en 3 tranches) : écoles, restauration scolaire et mairie est estimé à 2.233.472 €HT.

Le dossier de demande de subventions pour la tranche 1 concerne les travaux de restauration scolaire (cuisine et réfectoire), d'extension de l'école maternelle et de réaménagement de l'école élémentaire (phase 1) ainsi que le matériel adapté. Le dossier de demande de subvention pour la tranche 1 s'élève à 1.309.695 €HT.

Monsieur le Maire suspend la séance à 18h40 pour donner la parole aux personnes présentes dans le public : Madame Guilmeau, présidente de la FCPE, demande quelques précisions suite à la présentation du projet sur écran : plan de situation d'ensemble et plans des équipements concernaient par la Tranche 1 : réfectoire, cuisine, nouvelles classes de l'école maternelle puis de l'école primaire.

Monsieur le Maire reprend la séance à 18h55

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions pour la tranche 1 auprès de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, du Conseil Général, de la Préfecture de la Charente-Maritime et du Conseil Régional.

### **2011 – 02/12 – Ouverture du bureau de Poste – avis de la commune**

Rapporteur : Yann Juin

Vu le rapport communiqué par Le Groupe La Poste le 25 octobre 2011,  
Vu les projets de constructions de logements en cours et à venir sur la territoire communal,  
Vu les projets de restructuration des équipements publics : écoles et mairie,  
Vu le projet d'amplitude d'ouverture hebdomadaire du bureau de poste d'Esnandes passant de 21 heures actuellement à 17,50 heures à compter de Février 2012,

Après en avoir délibéré,

Les élus de la commune d'Esnandes émettent un avis défavorable à la nouvelle amplitude d'ouverture et, conformément au contrat de présence postale territoriale, réaffirment leur volonté de maintenir l'amplitude actuelle de 21 heures :

Lundi, mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h30 à 12h00

Mercredi : 15h30 à 19h00.

**2011 – 03/12 – Etude de submersion marine en vue de l'élaboration du PPRL Nord du Département - avis de la commune**

Rapporteur : Yann Juin

Vu les remarques formulées par la commune d'Esnandes le 27 juillet 2011 sur les volets 1 et 2 de l'étude, notamment sur la submersion du camping des Mizottes, l'existence des prises d'eau des bassins des ostréiculteurs ainsi que la nature et l'état de la digue de protection des établissements ostréicoles

Vu les éléments pris en compte par le bureau d'études Sogreah pour le compte de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage le 7 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

Les élus de la commune d'Esnandes regrettent que, dans l'état actuel des travaux de réflexion, l'étude prenne en compte la destruction totale de la digue des Mizottes et demandent que cela soit modifié.

**2011 – 04/12 - Camping municipal – contrat de gestion 2012**

Rapporteur : Béatrice Vinet

Vu la circulaire du 27 juillet 2011 sur la doctrine PPRL,

Vu la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage le 7 novembre 2011,

Vu la délibération 2011-07/04,

Considérant que la saison 2011 a, malgré les aléas toujours liés aux conséquences de la tempête Xynthia du 28 février 2010, permis d'accueillir près de 1.000 clients et d'offrir à des familles parfois modestes quelques jours de vacances,

Vu l'étude du risque de submersion marine menée par le Communauté d'agglomération de La Rochelle en étroite collaboration avec les services de l'Etat en vue de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques (PPR) « Nord du département »,

Monsieur le Maire propose, notamment au regard de l'avancée des travaux liés aux études de submersion marine, de poursuivre la stratégie de prudence sur le développement du camping et de maintenir la gestion de la saison 2012 sur la base d'un contrat précaire sous la forme d'une régie intéressée, selon les mêmes termes que précédemment.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à ce contrat de gestion.

**2011 – 05/12 – Mission de Maîtrise d'ouvrage liée pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique du projet d'aménagement du Centre Bourg**

Rapporteur : Béatrice Vinet

Vu la consultation en date du 10 octobre 2011,

Vu la nécessaire réalisation d'une étude de faisabilité économique du projet d'aménagement du Centre Bourg,

Vu l'avis de la Commission technique et de la municipalité,

Le choix de la commission s'est porté sur le cabinet CREHAM pour un montant total de : 12.600 €HT.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs au contrat avec le cabinet CREHAM.

### **2011 – 06/12 – Refonte du tableau de classement des voies communales**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu les délibérations du 25 novembre 1996 et du 19 décembre 1996 concernant la refonte et la modification du tableau de classement de la voirie communale,

Vu la délibération 2010 – 07/01 concernant la signature de la convention avec l'Etat pour la mission ATESAT,

Considérant la nécessité de poursuivre les modifications du tableau de classement pour être en adéquation avec l'évolution de la commune et ainsi mener à son terme l'opération de refonte,

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une enquête publique du 3 au 18 janvier 2012 et de nommer, par arrêté municipal, un commissaire enquêteur qui sera chargé d'émettre un avis.

### **2011 – 07/10 – Vente de matériel appartenant à la commune**

Rapporteur : Fabrice Brisson

La commune d'Esnandes, et plus particulièrement le Service Technique, propose de mettre en vente du matériel lui appartenant :

- 1 aspirateur (+ remorque) = 2.800 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents liés à ces ventes de matériel.

### **2011 – 08/12 – Entretien des espaces verts communaux – année 2012**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu la consultation en date du 18 novembre 2011,

Vu les besoins exprimés pour l'entretien des espaces verts : broyage, débroussaillage et tonte,

Vu l'avis de la Commission technique du 15 décembre 2011,

Le choix, pour l'année 2012, s'est porté sur :

- lot 1 : broyage – entreprise retenue : EARL Coup de vague pour un montant de 5.560 €HT
- lot 2 : débroussaillage – entreprise retenue : AI17 pour un montant de 18.018 €HT
- lot 3 : tontes – entreprise retenue : IRIS pour un montant de 21.021 €HT.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal entérine le choix de la Commission technique et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés relatifs à ces prestations.

### **2011 - 09/12 - Adhésion à la Société Publique locale Funéraire dénommée « Pompes funèbres des Communes Associées – Aunis » (PFCA-Aunis)**

Rapporteur : Yann Juin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 à 1525-3, et L.2223-19 à L.2223-46 relatifs aux opérations funéraires ;

Vu le code de commerce ;

Vu les documents de cadrage et de définition annexés comprenant :

1. un projet de statuts
2. un schéma d'organisation économique et fonctionnel (plan d'affaires)

Considérant que la commune d'Esnandes a conclu avec la Régie Municipale des Pompes Funèbres de La Rochelle une convention lui permettant d'intervenir sur notre territoire et d'y assurer l'ensemble des activités relevant du service extérieur des pompes funèbres,

Considérant que les habitants résidant sur notre commune et désirant avoir recours à la crémation pour eux ou leurs proches sont redirigés vers le crématorium de La Rochelle,

Considérant que la Ville de La Rochelle estime que le statut de régie chargée d'exploiter un service public industriel et commercial dans un contexte concurrentiel atteint ses limites en termes de réactivité comme de souplesse de fonctionnement, et que notre commune partage cet avis,

Considérant qu'une étude a été confiée à un cabinet conseil pour analyser l'environnement local et déterminer la structure qui permettrait d'accompagner au mieux l'évolution des services publics funéraires,

Considérant que la Société Publique Locale, société anonyme composée exclusivement de collectivités territoriales et disposant d'un capital entièrement public, s'avère être la structure la plus appropriée aux motifs qu'elle garantit une souplesse de gestion tout en préservant le contrôle de la collectivité,

Considérant que la Ville de La Rochelle a d'ores et déjà opté pour la création d'une telle structure,

Considérant que le seul fait d'être actionnaire de la société publique locale l'autorisera à intervenir sur le territoire de notre commune dans le cadre des missions relevant du service extérieur des pompes funèbres, à l'instar de la Régie Municipale des Pompes Funèbres de La Rochelle à travers la convention que nous avons passé avec elle,

Considérant enfin que cette adhésion permettrait à la commune de participer au développement d'un véritable pôle funéraire public à l'échelle de son territoire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- approuve le projet de statuts annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à le signer

- décide de souscrire à 5 actions de la société,

- désigne Michel Rougier afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale et le cas échéant au sein du Conseil d'administration de la dite société.

## **2011 – 10/12 – Création d'un poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que l'agent actuellement en poste sur un emploi d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe peut, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'ancienneté, prétendre à un avancement de grade : animateur principal 1<sup>ère</sup> classe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> Classe au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et met à jour le tableau des effectifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombres d'emplois Ouverts / Pourvus</b>
<b>Filière administrative</b> Attaché territorial Adjoint administratif	Attaché Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2 / 1 1 / 0 2 / 2
<b>Filière technique</b> Technicien supérieur Adjoint technique	Technicien supérieur principal Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC *	1 / 1 1 / 0 2 / 2 8/8
<b>Filière Sociale</b> ASEM	ASEM 1 <sup>ère</sup> classe TNC *	1 / 1
<b>Filière culturelle</b> Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2 / 1
<b>Filière Animation</b> Animateur Adjoint d'animation	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 / 1 3 / 3
<b>Filière Police municipale</b> Garde-Champêtre	Garde-Champêtre principal	1 / 1
<b>TOTAL</b>		<b>25 / 21</b>

## **2011 – 11/12 – Tarif de location du matériel**

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la commission « vie locale » du 12 décembre et l'avis de la municipalité,  
Monsieur le Maire propose la tarification suivante pour la location du matériel :

### **Mise à la location de la vaisselle**

Vu les différents tarifs pratiqués par les entreprises locales de location, les tarifs suivants ont été définis :

Assiette plate	0,20 €	Couteau	0,15 €
Assiette creuse	0,20 €	Fourchette	0,15 €
Assiette à dessert	0,20 €	Cuillère à soupe	0,15 €
Verre à eau	0,20 €	Cuillère à café	0,15 €
Verre à vin	0,20 €	Tasse	0,20 €
Pack vaisselle 1 personne			

1 assiette plate ,1 assiette creuse, 1 assiette à dessert 1 verre à eau ,1 verre à vin, 1 tasse 1 couteau ,1 fourchette, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à café	1,50 €
--	--------

Ce tarif, appliqué à l'unité/manifestation, est associé à une caution de 100 € pour la vaisselle rendue non propre et de 50 € en cas de casse.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable pour appliquer cette tarification et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **2011 – 12/12 – Décision modificative n°2 - Budget de la commune**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

La Trésorerie principale demande d'effectuer des écritures comptables afin de permettre la clôture de l'exercice :

**Diminution du 002 de 880 €** (diminution faisant suite au transfert sur le budget photovoltaïque de cette somme).

#### **Salle municipale « Jean Audineau »**

Dépenses d'investissement	041-21318	- 326,03€
Recettes d'investissement	041-2033	+ 326,03€

#### **Relevé topographie Parc Mandon**

Dépenses d'investissement	041-2113	- 2 152,80€
Recettes d'investissement	041-2031	+2 152,80€

<b>Articles – Opération</b>	<b>Dépenses</b>
2313 - 201076	- 7.247,91
2313 - 2011114	+ 7078,39
2188 - 201084	+ 169,52

### **2011 – 13/12 – Décision modificative n°2 - Budget du camping municipal**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

La mairie doit reverser à la Trésorerie Principale de La Rochelle un trop-perçu de la taxe additionnelle de la taxe de séjours 2010. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser l'ouverture de crédits à l'article 673 pour un montant de 190,18 TTC (159,01 HT).

<b>Chapitres/article</b>	<b>Dépenses</b>
67/673	+ 190,18

**2011 – 14/12 – SDEER – travaux neufs d'éclairage public – année 2011**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Monsieur le Maire expose la nécessité des travaux de mise en place d'un candélabre situé venelle de la Fourche et propose, conformément à la décision du Comité syndical du SDEER du 27 mars 2009, de rembourser de la manière suivante les frais restant à charge pour la commune :

Dossier : 153165

Montant : 1948,04 €

Reste à charge pour la commune (50%) : 974,02 € à régler en une seule fois.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette opération (dossier SDEER : 153165).

**2011 – 15/12 – Rapport annuel 2010 du Syndicat Nord de La Rochelle**

Rapporteur : Fabrice Brisson

L'année 2010 a été marquée par deux événements principaux :

- La tempête Xynthia, qui a provoqué d'importantes inondations au début de l'année. Cette tempête eu un impact important concernant le service d'addiction d'eau potable avec la résiliation de 213 abonnements sur les communes de Charron et Aytré ;
- La passation d'un nouveau contrat d'affermage avec la SAUR au 1<sup>er</sup> octobre 2010, succédant au contrat de gérance précédemment établi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Ce nouveau contrat a une durée de 12 ans.

Ce nouveau contrat d'affermage comprend notamment :

- La Mise en place d'un système de télé-relevé sur l'ensemble du territoire qui doit être achevé en septembre 2013. Ce dispositif permettra une facturation à partir d'un radio-relevé automatique et facilitera le repérage des fuites.
- La prise en charge par le délégataire de la charge d'approvisionnement en eau, anciennement dévolue au syndicat.

De fait, la mise en place de ce nouveau contrat e eu pour impact sur le dernier trimestre 2010 de diminuer la marge du délégataire et de diminuer le prix de l'eau pour l'abonné par rapport à 2009.

Présentation du service :

Le périmètre couvre 19 communes : Andilly, Aytré, Charron, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, L'Houmeau, Lagord, Longèves, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, St Médard d'Aunis, St Ouen d'Aunis, St Rogatien, Ste Soulle, St Xandre, Vérines, Villedoux.

L'eau distribuée provient des installations du Syndicat Départemental de la Charente-Maritime et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Le nombre d'abonnés au service est de 28 399 en 2010, pour 2 727 814 m<sup>3</sup> consommés. Il y a 650 km de canalisation, 28 847 branchements.

Conformité microbiologique et physico-chimique :

Pour l'année 2010, SAUR affiche les résultats suivants :



Indicateur de performance-rapport du Maire :

Nombre de prélèvements conformes sur les eaux distribuées (contrôle sanitaire microbiologie) : 141

Nombre total de prélèvements sur les eaux distribuées (contrôle sanitaire microbiologie) : 141

Nombre de prélèvements conformes sur les eaux distribuées (contrôle sanitaire physico-chimique) : 151

Nombre de prélèvements totaux sur les eaux distribuées (contrôle sanitaire physico-chimique) : 152

Rendement du réseau de distribution :

SAUR fait état du rendement de 89 % en 2010, en progression de près de 4 points par rapport à 2009.

Pour mémoire, l'objectif de rendement déterminé dans le cadre du contrat d'affermage est de 84 % en 2011.

Indice linéaire de pertes en réseau :

Pour 2010, il est de 1,87 m<sup>3</sup>/km/jour, contre 2,53 m<sup>3</sup>/km/jour en 2009.

Évolution du nombre de redevables et assiettes de facturation :

	Nombre d'abonnés en 2010	Volumes facturés en 2010
ESNANDES	860	80 835
Total des 19 communes	28 399	2 660 269

La facture d'eau :

La facture d'eau type 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier des années 2009, 2010 et 2011.

	Montant 2011	Montant 2010	Montant 2009
Total TTC	251.92 €	273.38 €	270.91 €

**2011 – 16/12 – Rapport annuel 2010 du service assainissement de la CDA**

Rapporteur : Fabrice Brisson

La CDA regroupe 18 communes et plus de 150 000 habitants.

Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

Ses missions :

- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d'épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du Milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Contact : l'accueil des usagers, rue de la Tour Carrée à La Rochelle : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

Au 05.46.30.35.35 ou 05.46.30.35.40

En dehors de ces heures ouvrables, le standard de la CDA, joignable 24h/24, au 05.46.30.34.00

La tempête Xynthia et ses conséquences :

Le 27 février 2010, le territoire de la Communauté D'Agglomération (CDA) a été touché par la tempête Xynthia.

Les équipements et ouvrages du service assainissement ont particulièrement été touchés. La station d'épuration de Port Neuf et ses locaux ont été submergés sous une lame d'un mètre d'eau de mer.

Le fonctionnement a été fortement perturbé pendant deux mois. De très nombreux équipements ont dû être remplacés.

Plus de 44 postes de pompage ont également subi les conséquences de la tempête dont 21 ont dû être réhabilités (équipements entièrement renouvelés), dont celui de la Zone Ostréicole.

Le montant des dégâts sur la station d'épuration de Port Neuf et sur les postes de pompage s'élève à 7,6 millions d'euros. Les assurances prennent en charge plus de 6,3 millions d'euros. La CDA bénéficie également de 400 000 € d'aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Pour éviter le retour de cette situation lors d'un tel événement (qui reste exceptionnel), la CDA a engagé des études et des premiers travaux visant à protéger le site et plus particulièrement les fonctions vitales de la station.

#### Les travaux dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement :

La CDA s'est engagée dans un Schéma Directeur qui va supprimer les stations d'épurations (STEP) obsolètes au profit de pôles épuratoires moins nombreux mais plus performants à La Rochelle (Port-Neuf en service depuis 2005), Sainte-Soulle, Châtelailon-Plage et Marsilly.

La station d'épuration de Sainte-Soulle (20 000 éq.hab) a été mise en service et inaugurée en 2010. Elle traite désormais les effluents de Saint-Xandre et Sainte-Soulle. La Station d'épuration de Saint-Xandre a été isolée et sera démontée en 2011. Le transfert des eaux usées de Dompierre-sur-Mer vers la station de Sainte-Soulle est prévu en 2011.

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Châtelailon-Plage (40 000 éq.hab) ont débuté en juin 2010 et devraient se terminer courant 2012. Elle traitera les eaux usées de Châtelailon-Plage, Angoulins-sur-Mer, Salles-sur-Mer, Saint-Vivien et Yves.

La station d'épuration de Marsilly, dont les travaux sont prévus en 2012, traitera les effluents de Marsilly et Esnandes.

En 2010, les eaux usées de La Jarne ont été transférées vers la station d'épuration de Port Neuf. La station d'épuration de La Jarne a été déconstruite.

#### Les usagers :

Les eaux usées issues des habitations et des entreprises sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Les déversements dangereux ou toxiques sont formellement interdits.

#### Habitations :

- 59 272 habitations desservies par le réseau d'eaux usées.
- 1 001 nouveaux branchements réalisés en 2010.
- 2 406 habitations vérifiées en 2010 par deux équipes spécialisées pour s'assurer du bon raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement.

#### Entreprises :

- 97 arrêtés d'autorisation de déversement.
- 259 autorisations spéciales de déversement au total établies avec les usagers à caractère industriel, commercial et artisanal pour maîtriser les rejets d'effluents issus de leurs activités.

#### La collecte des eaux usées :

Plus de 1 100 km de réseaux d'eaux usées transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d'autres canalisations.

#### Réalisations en 2010 :

- 8,7 km de réseaux d'eaux usées créés.
- 7 nouveaux postes de pompage mis en service.
- 151 postes de pompage télé-surveillés participent à l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration.

#### L'entretien :

- 186 km de réseaux curés de façon préventive et 259 km de façon intensive.
- 1.797 interventions réalisées d'urgence sur le réseau public et les postes de pompage.

Le traitement des eaux usées : dans 7 stations d'épuration et une lagune d'épuration.

Plus de 10 030 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2010 sur l'ensemble des 10 stations d'épuration soit plus de 300 litres d'effluents entrant chaque seconde en permanence.

La station d'épuration de Port Neuf, la plus importante de la CDA reçoit chaque jour 11 tonnes de pollution organique de 7.5 tonnes de matière en suspension.

Elle a la capacité de traiter une pollution équivalente à 170 000 habitants.

En 2010, elle a permis d'éliminer 90 % de la pollution avant rejet en milieu naturel malgré la très forte perturbation liée à la tempête Xynthia qui a impacté la station pendant 2 mois.

#### Les sous-produits du traitement :

Les déchets retenus par les grilles sont incinérés.

Les sables sont valorisés, après lavage, lors des travaux de pose de réseaux.

Les graisses sont incinérées ou dégradées biologiquement selon les stations d'épurations.

Les boues sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts.

Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis dans le cadre d'un plan d'épandage.

#### Les indicateurs financiers :

Tarifs de redevance assainissement :

Part fixe pour une habitation individuelle : 54.54 € par an.

Part fixe pour un immeuble collectif : 38.11 € par an par logement ou activité.

Part proportionnelle : 1.071 € m<sup>3</sup> d'eau consommée (sur le réseau d'eau potable ou ressource en eau privée).

Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

#### Possibilités d'aides financières (sous certaines conditions) :

Pour la mise au normes des raccordements au réseau d'eaux usées.

Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement : 12 451 090€.

- Participation pour raccordement à l'égout (dans le cadre de permis de construire) :  
1 612 583 €.

Les travaux et les investissements : 13 238 988 €

Travaux d'extensions et de réparations réalisés au niveau du système de collecte (les branchements, les collecteurs, les postes de pompage).

Équipements et réparation des stations d'épuration.

*2010 : travaux importants de réhabilitation d'ouvrages et remplacement de matériels suite aux dégâts occasionnés par la tempête Xynthia.*

### **2011 – 17/12 – Motion de soutien à SOS Médecins La Rochelle-Ré**

Rapporteur : Yann juin

L'Agence Régionale de Santé du Poitou-Charentes prépare actuellement une nouvelle organisation de la permanence des soins ambulatoires. Si ces perspectives se confirment : la permanence des soins de nuit (24h/8h00) sera désormais assurée par un médecin régulateur ... au téléphone. Outre les conséquences pour la population générale, ce dispositif vise également à supprimer les missions « de service public » :

- certificats de décès, d'hospitalisation d'office et à la demande d'un tiers,
- Prise en charge des patients dans les maisons de retraite la nuit.

Le conseil municipal apporte son soutien à SOS Médecins La Rochelle-Ré pour une continuité de la permanence des soins ambulatoires et demande à l'ARS de revoir son organisation.

### **2011 – 18/12 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.**

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-3°-4°-8°-16°-20°, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 et du 21 avril 2010 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif du 1<sup>er</sup> juillet au 15 décembre 2011 :

<b>Type de prestations</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Montant € TTC</b>
Réparation circuit chauffage central – Mairie	Hervé Thermique	9.032,44
Réparation chauffage - Musée	Hervé Thermique	1.389,21
Travaux suite à la tempête Xynthia : Arbres	Pépinières Robin	2.583,52
Titres restaurant	Groupe Chèque déjeuner	Estimation : 25.000 (15.000 part communale)
Reprise de voirie – camping municipal	Eiffage	5.648,71
Site internet – camping municipal	Raccourci	2.858,44

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer à l'ensemble des élus qu'il se félicite de la désignation de Michel Rougier en tant que nouveau Vice-Président du SIVU L'Envol.

Fabrice Brisson précise que les travaux de la rue Mendès France sont terminés et que les essais de stationnement rue des Ecoles sont toujours en cours. A ce sujet Béatrice Vinet regrette le manque de civisme de certaines personnes. Michel Rougier confirme la distribution des chocolats.

Monsieur le Maire propose de retenir les prochaines dates pour réunir le Conseil Municipal :

18 janvier 2012

15 février 2012

21 mars 2012

15 avril 2012

16 mai 2012

27 juin 2012

### **Séance levée à 20h00**

Compte tenu des conditions météorologiques, Madame la présidente de la FCPE annonce que la Fête de l'école maternelle est finalement organisée dans les locaux de l'école et précise que la retraite aux flambeaux est donc annulée.